Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260629-2026_06_29_05-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 29

De Conseillers présents : 21

De votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le vingt-trois juin, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Le Meut, Maire.

Étaient présents :

Mme AÏT ALI Aïcha - Mme AMBROISE Virginie - M. AUVÉ Samuel - M. BEAUSSIER Benoit - Mme BIDAN Florence - Mme BOUDET Christine - M. FEUNTEUN Gwenn - Mme GODIN MAILLARD Maryline - Mme HUTEAU Anaëlle - M. LE MEUT Paul - Mme LEMESLE Catherine - M. MAROUZÉ Didier - M. MARTINE Gaëtan - Mme MIALON Mélissa - M. OLLIVIER Jean - M. PIGAL Sébastien - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUÉMÉNER Aurélie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. THOMAS Yann - M. WACHTER Fabrice

Étaient absents :

M. BAH Abdoul - Mme BEAUSSIER Imène - M. ERRAMI Noureddine - Mme FRIQUET Chantal - M. GREDOIRE Jordan - Mme KULOVAC Ferzada - Mme LAHAYE Marie-France - Mme O'BAVAMIAN Aurélie

Pouvoirs de vote :

M. BAH Abdoul à Mme HUTEAU Anaëlle
Mme FRIQUET Chantal à M. PIGAL Sébastien
M. GREDOIRE Jordan à M. THOMAS Yann
Mme LAHAYE Marie-France à M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Secrétaire :

M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260629-2026_06_29_05-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

VIE SCOLAIRE – ENFANCE JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

Réf. : EP/VLB/26/05

OBJET 7.5– SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

EXPOSÉ

M. Thomas, conseiller délégué au Sport - Santé annonce que, dans le cadre de son soutien aux associations, la Commune de Vezin-le-Coquet attribue des subventions exceptionnelles aux associations vezinoises ou intercommunales qui en font la demande, après étude de leur dossier et avis de la commission « Vie Scolaire - Enfance Jeunesse - Vie associative ».

Dix dossiers de demande de subvention exceptionnelle ont obtenu un avis favorable de la commission « Vie Scolaire - Enfance Jeunesse - Vie associative » réunie le mercredi 10 juin 2026 et du Bureau municipal :

- Club Photo Vezin :
  - 1 000 € (Exposition hors des murs – aide à l'achat de fourniture pour les supports bois)
  - 200 € (achat d'un flash studio supplémentaire)
  - 300 € (Aide au remplacement d'un téléviseur)

- ASV section Football :
  - 500 € (Étude de faisabilité technique pour la construction d'un terrain de football synthétique)
  - 1 200 € (Achat de mini buts)
  - 1 640 € (Paiement des défraiements des encadrants de la section)

- ASV section Basketball :
  - 750 € (Soutien financier pour la prise en charge des formations obligatoires des coachs bénévoles encadrant des équipes évoluant en championnat régional)
  - 100 € (Soutien financier exceptionnel pour la prise en charge de la revalidation obligatoire des diplômes de deux coachs : un bénévole et un salarié du club)
  - 2 400 € (Réserve salariale)

- Mille et Une Notes :
  - 1 500 € (Aide pour les frais de partitions et les frais des concerts de fin d'année)
  - 300 € (Aide au remplacement d'une enceinte de retour)

Soit un total de 9 890 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à verser ces subventions exceptionnelles aux associations précitées.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260629-2026_06_29_05-DE

VILLE DE VEZIN le-Coquet

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité, 8 abstentions (*Mme AÏT ALI Aïcha - M. AUVÉ Samuel - Mme BIDAN Florence - M. FEUNTEUN Gwenn - M. MARTINE Gaëtan - Mme MIALON Mélissa - Mme QUÉMÉNER Aurélie - M. THOMAS Yann)* :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à verser ces subventions exceptionnelles aux associations précitées.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Didier SCHLAGDENHAUFFEN

Le Maire,

MAIRIE de VEZIN-LE-COQUET Ille-et-Vilaine

Paul LE MEUT